

AUDIT LEGAL & CONTRACTUEL



© AdobeStock images

Outre l'expertise technique indispensable aux activités de commissariat aux comptes et d'audit, **Sadec Akelys** a développé des méthodologies qui permettent de répondre aux besoins de tous types d'organisations : sociétés commerciales, associations, mutuelles quelque soit leur domaine d'activité et secteur géographique. **Sadec Akelys** accompagne et sécurise le développement de ses clients, ainsi toutes les missions d'audit se concluent par une synthèse des points d'amélioration à mettre en oeuvre dans l'organisation.



Sécurisation

- La garantie d'une image fidèle et sincère de vos comptes
- Une certification reconnue par vos Partenaires
- Une équipe d'auditeurs avec un haut niveau de compétence
- L'autorité pleine et entière de l'associé responsable de l'audit



Accompagnement

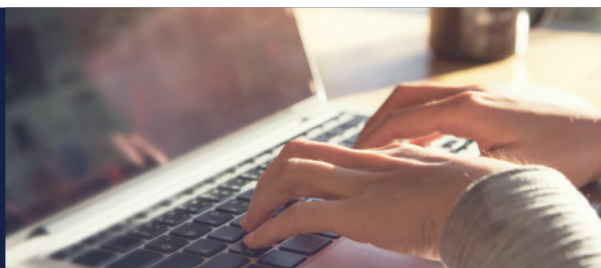
- Un interlocuteur unique qui connaît votre secteur d'activité
- Un audit mené par des experts et une **synthèse de mission systématique** pour permettre à l'entreprise d'évoluer conformément à l'environnement réglementaire et économique
- Des audits contractuels préparés en fonction de chaque contexte pour créer un climat de confiance et une dynamique d'équipe
- Une restitution préparée avec minutie



Economie

- Des coûts d'intervention maîtrisés, préalablement définis dans une lettre de mission annuelle claire et signée par les deux parties





AUDIT LEGAL :

La mission légale du commissaire aux comptes consiste à certifier les comptes annuels d'une société et à formuler une opinion objective sur leur régularité, leur sincérité et l'image fidèle qu'ils donnent de la situation de l'entreprise. Toutefois, au-delà de la simple mission de certification, les commissaires aux comptes du groupe **Sadec Akelys** contribuent au développement de l'entreprise en apportant notamment, une meilleure gestion des risques.

Nos missions d'audit légal

- Certification des comptes annuels
- Certification des comptes consolidés
- Commissariat à la transformation`
- Commissariat aux apports
- Commissariat à la fusion
- Opérations sur le capital et aux avantages particuliers

Bon à Savoir :

- La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans les SA, certaines SAS et autres entités selon **certaines conditions** (SARL, associations...)
- Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale pour 6 exercices
- Une lettre de mission définit les relations entre le commissaire aux comptes et l'entreprise
- Le commissaire aux comptes engage sa responsabilité en certifiant les comptes annuels de l'entreprise et en établissant un rapport qui est présenté à l'assemblée générale et publié aux greffes
- Le commissaire aux comptes est rémunéré par le client, les honoraires dépendent du volume de travail à effectuer

AUDIT CONTRACTUEL :

Alors que le commissariat aux comptes répond à des obligations légales, l'audit contractuel est une mission dite convenue librement entre **Sadec Akelys** et le client. Toutefois, le commissaire aux comptes est tenu au respect des normes de travail de la profession et de son code de déontologie. L'audit contractuel permet de bénéficier de services à forte valeur ajoutée.

Nos missions d'audit contractuel

- Audit des procédures internes
- Audit des systèmes d'information
- Audit social
- Audit d'acquisition
- Restructuration, plans de continuation
- Chiffrage de préjudices
- Résolution de litiges

Bon à savoir:

Notre connaissance des métiers, nos outils d'analyse comparative et notre expérience des missions spécifiques, nous permettent de répondre de façon optimale à vos attentes et d'élaborer conjointement des préconisations en fonction des objectifs définis.

Les différentes compétences techniques développées par **Sadec Akelys** sont des atouts supplémentaires pour la maîtrise de ces missions.